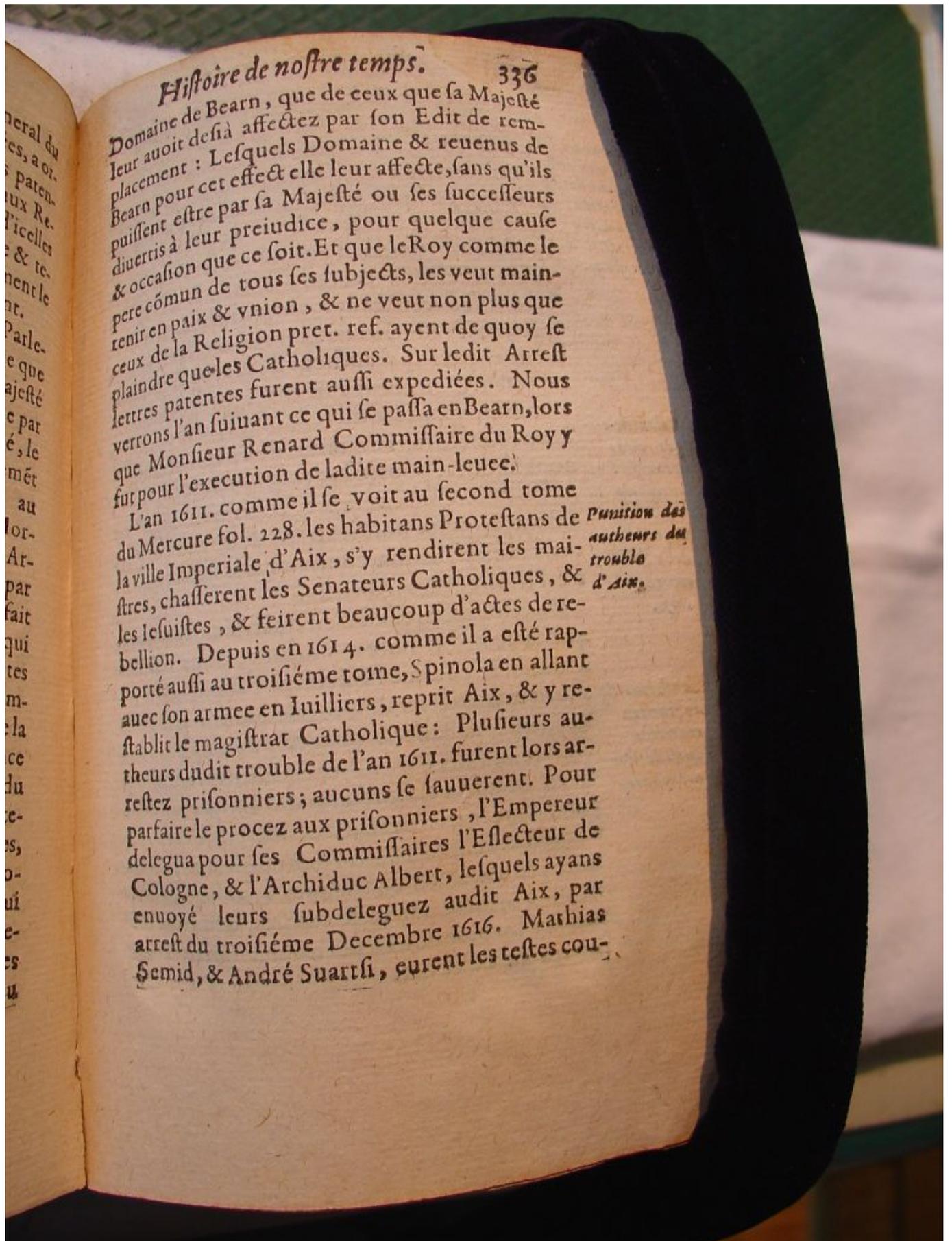


1617_335.jpg



Histoire de nostre temps.

336

Domaine de Bearn, que de ceux que sa Majesté leur auoit desjà affectez par son Edit de remplacement : Lesquels Domaine & reuenus de Bearn pour cet effect elle leur affecte, sans qu'ils puissent estre par sa Majesté ou ses successeurs diuertis à leur preiudice, pour quelque cause & occasion que ce soit. Et que le Roy comme le pere cōmun de tous ses subjects, les veut maintenir en paix & vnion, & ne veut non plus que ceux de la Religion pret. ref. ayent de quoy se plaindre que les Catholiques. Sur ledit Arrest lettres parentes furent aussi expediees. Nous verrons l'an suiuant ce qui se passa en Bearn, lors que Monsieur Renard Commissaire du Roy fut pour l'execution de ladite main-leuee.

L'an 1611. comme il se voit au second tome du Mercure fol. 228. les habitans Protestans de la ville Imperiale d'Aix, s'y rendirent les maistres, chasserent les Senateurs Catholiques, & les Iesuites, & feirent beaucoup d'actes de rebellion. Depuis en 1614. comme il a esté rapporté aussi au troisieme tome, Spinola en allant avec son armee en Iuilliers, reprit Aix, & y reestablit le magistrat Catholique: Plusieurs auteurs dudit trouble de l'an 1611. furent lors arrestez prisonniers; aucuns se sauuerent. Pour parfaire le procez aux prisonniers, l'Empereur delegua pour ses Commissaires l'Eslecteur de Cologne, & l'Archiduc Albert, lesquels ayans enuoyé leurs subdeleguez audit Aix, par arrest du troisieme Decembre 1616. Mathias Semid, & André Suarisi, eurent les testes cou-

*Punition des
auteurs du
trouble
d'Aix.*

1617_336.jpg

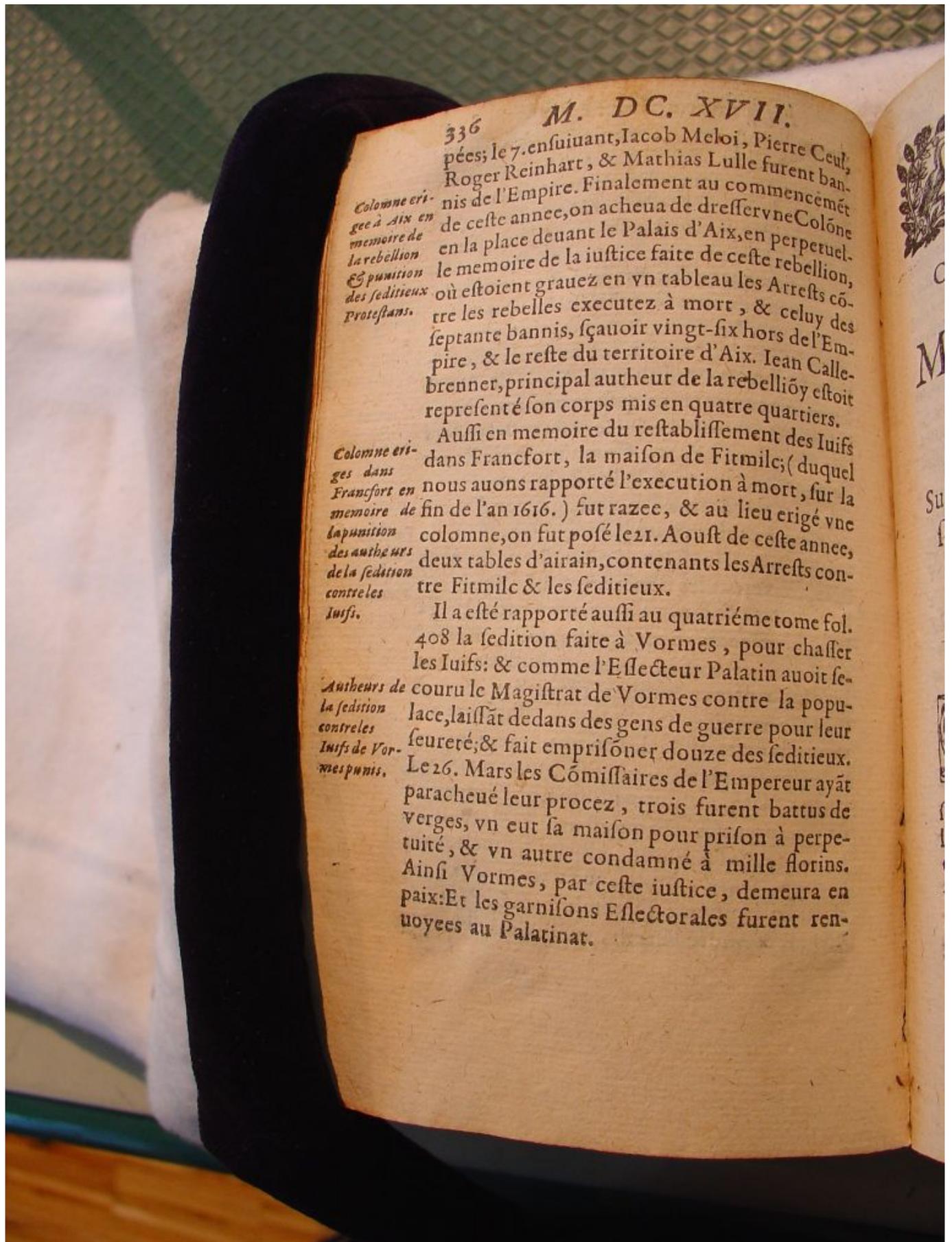


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan